Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/06 TABLEAU DES EMPLOIS - ACTUALISATION

Conseillers municipaux en exercice : 26

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 03 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 09 février 2026 à 18H30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Stéphane LE BOULER, Mme Amélie FUSIL, Mme Josiane LE NAVENEC, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Morgane GUERLAIS, M. Yannick LE BRETON, Mme Marie-France BLONDEAU, M. Michel MET, Mme Marie-Annick MALÉCOT, Mme Michelle ROYER, Mme Annie THOMAS, M. Hervé LE ROUZIC, M. Jean-Pierre KERBART, M. Stéphane COUDERC, M. Bertrand PERICHOT, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, Mme Sabrina BOTHUA, M. Steven LE MOULLEC et M. Patrick LEFRANC

Était absent : M. François-Xavier OLIVIER

Étaient excusés : M. Bernard RAUD (Pouvoir donné à Chantal MAHIEUX), Mme Géraldine SÉLO (Pouvoir donné à Stéphane LE BOULER) et Mme Édeline LE VIGOUROUX (Pouvoir donné à Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS

Rapporteur : Fabrice ROBELET

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Afin de répondre notamment aux besoins de la collectivité et d'adapter les moyens humains en conséquence, il est proposé de mettre à jour ce tableau des emplois.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260209-2026_06-DE

Ainsi, pour ce qui concerne le pôle aménagement et cadre de vie, les propositions d'évolution sont les suivantes :

- Vacant depuis le 12/11/2025, le poste d'assistant.e urbanisme-services techniques à temps complet (relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs) serait affecté pleinement aux services techniques ;

- Vacant au 27/02/2026, le poste d'assistant.e à temps complet au sein du service urbanisme (relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs) demeure affecté à temps plein sur le même service.

Pour ce qui concerne par ailleurs le pôle éducation, et afin d'ajuster les emplois suite aux différents départs en retraite, les propositions de modification sont les suivantes :

- Création d'un poste d'agent de service et d'accompagnement périscolaire à temps non complet 32.00/35ème (relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques) ;

- Suppression concomitante d'un poste d'agent de service polyvalent à temps complet (relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques).

Concernant enfin le pôle culture – vie associative :

- Calibrage du poste de coordinateur.trice évènementiel – vie associative sur les grades relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, en complément du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Considérant la dernière délibération en date du 5 mai 2025 modifiant le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la modification du tableau des emplois conformément au projet joint en annexe n°4.**

25 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN